#### DEPARTEMENT DE L'ALLIER



#### ARRONDISSEMENT DE VICHY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# SEANCE DU 30 MARS 2023

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 53

Votants: 70 (dont 17 procurations)

Nº7

**OBJET:** 

**FINANCES** 

REPRISE ANTICIPEE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

# Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 31 mars 2023

Publiée ou notifiée le : 31 mars 2023

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

#### Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel GUICHERD, Michel LAURENT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Brice MOLLIER, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

## Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Elisabeth BARGE à Elisabeth CUISSET, Alain VENUAT à Jean-Claude BRAT, Thierry LAPLACE à Pierre BONNET, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, Marie CHATELAIS à Benjamin BAFOIL, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Dominique BARRAUD, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Yves-Jean BIGNON à Corinne IBARRA, Anne-Sophie RAVACHE à Valérie LASSALLE, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Henri SARRE, Christiane LEPRAT à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT.

# Absents excusés:

M. François SENNEPIN, Vice-Président.

Mmes et MM. François SZYPULA, Sébastien BAUD, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON.

Secrétaire: M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M57 et M4,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

 $\mathbf{Vu}$  le Budget Primitif pour 2022 voté par délibération du 31 mars 2022 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu les Décisions Modificatives n°1 pour 2022 votées par délibération du 16 juin 2022 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu les Décisions Modificatives n°2 pour 2022 votées par délibération du 29 septembre 2022 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu les Décisions Modificatives n°3 pour 2022 votées par délibération du 8 décembre 2022 tant pour le budget principal que pour les budgets annexes,

Vu la délibération n°10 du 8 décembre 2022 portant clôture du budget annexe rattaché SPANC au 31 décembre 2022 et intégration des résultats 2022 au budget annexe Assainissement,

Vu l'avis conforme du Responsable du Service de Gestion Comptable de Vichy en date du 23 mars 2023,

Considérant la possibilité de reprendre les résultats de l'année 2022 de manière anticipée avant le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Considérant l'obligation d'équilibrer les déficits d'investissement par un prélèvement sur les excédents de fonctionnement lorsqu'il en existe,

Considérant la possibilité de financer une part complémentaire des dépenses d'équipement de l'exercice par tout ou partie de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement,

Considérant l'obligation de reporter à nouveau les déficits des Budgets Annexes qui ne s'équilibrent pas par leurs recettes propres,

**Propose** au Conseil Communautaire la reprise anticipée des résultats 2022 du Budget Principal et des onze Budgets Annexes de l'Etablissement conformément à l'annexe joint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (68 voix pour, 2 abstentions M. Mollier et M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 mars 2023. Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



# Annexe à la délibération portant reprise anticipée des résultats 2022

BUDGET PRINCIPAL			
ection d'exploitation : Excédent de clôture 2022			9 168 452,
ection d'investissement : Déficit de clôture 2022			-1 296 710,
olde des Restes à réaliser			-461 680,
olde des hestes directiset			-401 000,
insi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice			1 296 710,
023 :			
ompte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la			1 758 390,
ection d'investissement, article 1068 :			
uinsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice			
inistriexcedent a reporter en section d'exploitation ( <b>Rouz)</b> , au  be de l'exercice			7 410 061,
.022 :			
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	Reprise des résultats après clá	serve du budest s	anava EDANC
	Assainissement	SPANC	Total
ection d'exploitation : Excédent / Déficit de clôture 2022			2 366 671,45
	2 377 060,02	-10 388,57	
ection d'investissement : Excédent / Déficit de clôture 2022 iolde des Restes à réaliser	-2 020 260,10	13 790,29	-2 006 469,81
olde des Restes à realiser	0,00	0,00	0,00
sinsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice			
023 :			2 006 469,81
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la			2 006 469,81
ection d'investissement, article 1068 :			2 000 405,81
kinsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice			
1023 :			360 201,64
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN			
ection d'exploitation : Excédent de clôture 2022			1 027 488,38
ection d'investissement : Excédent de clôture 2022			1 068,72
olde des Restes à réaliser			-38 606,88
kinsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice			
1023 :			1 068,72
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la			
ection d'investissement, article 1068 :			37 538,16
Ninsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice			***
			989 950,22
2023 :			

BUDGET	ANNEXE	<b>IMMOBILIERS</b>	<b>D'ENTREPRISES</b>

Section d'exploitation : Déficit de clôture 2022
Section d'investissement : Excédent de clôture 2022
Solde des Restes à réaliser

1 188 354,50 0,00

-30 445,26

Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2023 :

1 188 354,50

Ainsi le déficit à reporter en section d'exploitation (D002), au BP de l'exercice 2023

30 445,26

Le déficit d'exploitation à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal est par conséquent de :

30 445,26

Le Comptable public

Marc KNDERSTUTH
Responsable du SGC de VICHY

et a constant of the constant		
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES		
Section d'exploitation : Déficit de clôture 2022 Section d'investissement : Déficit de clôture 2022 Solde des Restes à réaliser	- 201 700,17 - 7 348 791,29 0,00	
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2023 :	7 348 791,29	
Ainsi le déficit à reporter en section d'exploitation (D002), au BP de l'exercice 2023 :	201 700,17	
Le déficit d'exploitation à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal est par conséquent de :	201 700,17	
BUDGET ANNEXE PRU DE PRESLES		
Section d'exploitation : Excédent de clôture 2022 Section d'investissement : Déficit de clôture 2022 Solde des Restes à réaliser	51 653,60 -589 060,06 0,00	
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2022 :	589 060,06	
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation ( <b>R002</b> ), au BP de l'exercice 2022 :	51 653,60	
BUDGET ANNEXE AEROPORT		
Section d'exploitation : Excédent de clôture 2022 Section d'investissement : Déficit de clôture 2022 Solde des Restes à réaliser	349 313,50 -192 567,85 -52 837,00	
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2022 :	192 567,85	
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article <b>1068</b> :	245 404,85	
Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2023 :	103 908,65	
BUDGET ANNEXE TOURISME EN MONTAGNE BOURBONNAISE		
Section d'exploitation : Excédent de clôture 2022	376 733,91	
Section d'investissement : Déficit de clôture 2022	-530 160,51	
Solde des Restes à réaliser	-252 639,60	
Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice 2022 :	530 160,51	
Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la section d'investissement, article <b>1068</b> :	376 733,91	
Le déficit à couvrir par une subvention d'équilibre du budget principal sur l'exercice 2023 est par conséquent de :	406 066,20	

<b>BUDGET ANNEXI</b>	VICHY SPORT
----------------------	-------------

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2022 Section d'investissement : Excédent de clôture 2022

Solde des Restes à réaliser

Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice 2023 :

Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice 2023 :

Le Comptable public

52 906,36

52 906,36

5 243,00

0,00

5 243,00

Marc KINDERSTUTH Responsable du SGC de VICHY

### **BUDGET ANNEXE TOURISME**

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2022 Section d'investissement : Excédent de clòture 2022

Solde des Restes à réaliser

16 654,23 931,00 0,00

Ainsi l'excédent à reporter en section d'investissement (R001), au BP de l'exercice

931,00

Ainsi l'excédent à reporter en section d'exploitation (R002), au BP de l'exercice

2023:

16 654,23

### **BUDGET EAU POTABLE**

Section d'exploitation : Excédent de clôture 2022 Section d'investissement : Déficit de clôture 2022

Solde des Restes à réaliser

306 539.03

-1 387 255,54 -313 376,41

Ainsi le déficit à reporter en section d'investissement (D001), au BP de l'exercice

2023:

1 387 255,54

Compte tenu du besoin de financement à couvrir il est proposé d'affecter, à la

section d'investissement, article 1068 :

306 539,03

Le Comptable public

Marc KINDERSTUTH Responsable du SGC de VICHY

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30

Objet de l'acte : MARS 2023 FINANCES REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Date de décision: 30/03/2023

Date de réception de l'accusé 31/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte: 30MARS2023\_7

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20230330-30MARS2023\_7-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 7.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20230330-30MARS2023\_7-DE-1-1\_1.pdf )